Image not found or type unknown

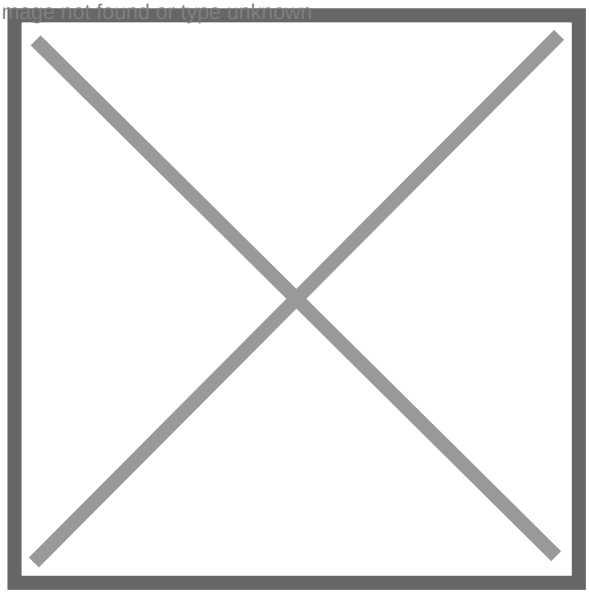

Donation avancement d'hoirie et licitation Succession

Par **Mappy**, le **16/09/2017** à **09:53**

Bonjour
Je dois rapporter à la succession un bien reçu en avancement d'hoirie suivi d'une licitation
A ce jour je suis en pleine propriété
A savoir 23/32 en pleine propriété
9/32 en usufruit
De sorte qu'à la suite de cette cession à titre de licitation je me retrouve en totalité en pleine propriété
Le bien est estimé aujourd'hui à 180 000€.
Quel montant sera rapporté ?
Merci
Cordialement

Par **Visiteur**, le **16/09/2017** à **16:08**

Bonjour,
Impossible de répondre sans connaître un peu plus de chose sur votre cas, notamment historique et nombre d'héritiers

Par **Mappy**, le **17/09/2017** à **10:44**

Bonjour
Nous sommes 4 enfants
Ce que je souhaite savoir sur ces 180 000€ est ce qu'on prend la pleine propriété pour rapporter à la succession et de quelle façon le calcul sera fait en admettant que X est la somme représentant le patrimoine restant de ma mère.
Le jour de la donation j'ai réglé la part de mon père à mes 3 sœurs et frère qui correspond à la licitation.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **02/10/2017** à **13:40**

Bjr,
Pour moi, si cette licitation a eu lieu dans le cadre de la donation, vous avez indemnisé sur une valeur de donation.
Le rapport se faisant à la valeur actualisée, vous devrez rapporter l'intégralité.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés